

## ENTRETIEN OBLIGATOIRE

La javel est un produit qui cristallise. Suivant la qualité de celle-ci, la canule qui injecte la javel sera obstruée en 3 mois.

Il faut donc empêcher que cela n'arrive.

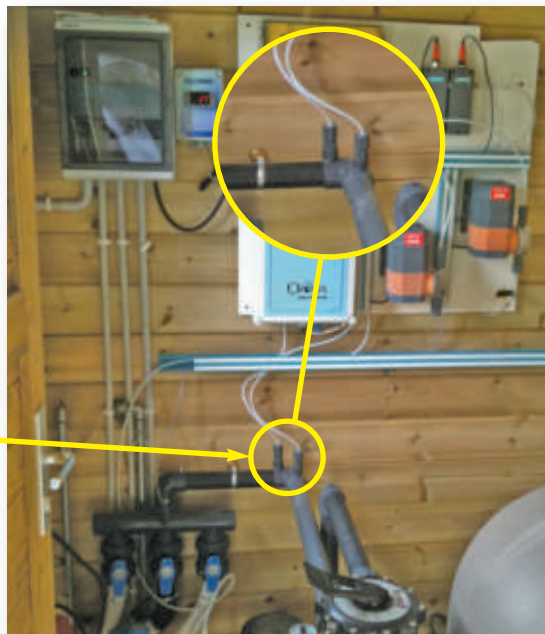
En cas de bouchage, le bassin ne sera pas traité et votre régulation EX 2012 vous préviendra en indiquant :

**“TEMPS DE RÉPONSE ORP DÉPASSÉ”**

**Canules à entretenir impérativement tous les 3 mois**

**“MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR”**

Pour ne pas attendre le bouchage inutile, opérez comme il vous est conseillé plus bas. **MERCI !!!**



Écrou maintenant le tube (seul élément à dévisser)

Canule (élément bouché par la cristallisation de la javel)

Pied de canule (permet l'étanchéité avec votre filtration)  
**SURTOUT NE PAS DÉVISSER**

**Dévissez l'écrou du haut qui relie le tube à la canule. Renouvelez l'opération sur l'autre pièce.**

Attention à bien maintenir les deux autres pièces afin qu'elles ne tournent pas. En effet le pied de canule assure l'étanchéité de votre installation.

**Il est souhaitable de faire cette opération :**

- filtration arrêtée.
- muni de gants en caoutchouc.
- avec de vieux vêtements.



Inversez les deux tubes. L'acide maintenant va déboucher la canule de la cristallisation provoquée par la javel. Laissez brancher de la sorte.

Par précaution vous referez cette opération tous les 3 mois.

**ATTENTION: toute intervention d'OZONEX à cause du non respect de cette consigne, sera facturée au prix normal et annulera d'office la garantie sur le matériel détérioré par cet oubli.**